**Organigramme**

Veuillez présenter un organigramme du prêteur indiquant la manière dont ce dernier sera organisé pour exercer les activités sur lesquelles porte la demande d’agrément.

Cet organigramme doit clarifier notamment les point suivants :

* la structure organisationnelle générale de l’entreprise, en précisant l’endroit où seront exercées les activités pour lesquelles l’agrément est demandé ;
* la répartition des tâches et des responsabilités concernant les activités pour lesquelles l’agrément est demandé.